

COMMUNIQUÉ

10 juillet 2024

Agents autorisés

Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
M^{me} Marie de Tarlé Salmon, AQDFL
M^{me} Isabelle Demers, Table filière pomme
Entrepositaires
Producteurs

Représentants des chaînes

Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's



CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2024

Le 8 juillet 2024, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, ont déterminé le début des dates de mise en marché ci-dessous inscrites, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi. **Ces dates sont sujettes à révision au fil de la saison.**

PRIX VARIÉTÉS HÂTIVES : Le comité n'a pas fixé de prix pour les variétés hâtives.

Mise en marché des pommes • Récolte 2024								
AOÛT		07		14	Sunrise* Paulared	21	Sunrise Paulared	28
SEPTEMBRE	Sunrise Paulared Ginger Gold*	04	Sunrise Paulared Ginger Gold Lobo*	11	Paulared Ginger Gold Lobo McIntosh*	18	Ginger Gold Lobo McIntosh Gala* Honeycrisp* Spartan* Délicieuse jaune*	25
OCTOBRE	Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Délicieuse jaune Cortland*	02	Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Délicieuse jaune Cortland Empire*	09	Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Délicieuse jaune Cortland Empire Délicieuse rouge* Ambrosia*	16	Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Délicieuse jaune Cortland Empire Délicieuse rouge Ambrosia	23

* Quantité limitée

Gala	24,00	28,00										
Délicieuse rouge, Délicieuse jaune et autres tardives	21,00	24,00										

Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus

SPÉCIFICATIONS POUR LA HONEYCRISP :

* 35 \$/minot en sac – pommes de calibre 2 ½ (63,5 mm) à 2 ¾ po (70 mm) ou pomme de calibre 72 ou plus petite avec de légers défauts et répondant aux normes POMMES QUALITÉ QUÉBEC.

** 40 \$/minot en cellule : JC : jumbo en cellule : pomme de calibre 64 et plus (grosse)

50 \$/minot en cellule : pomme de calibre 72 ou plus petite

➤ Le pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire

➤ Coloration : rouge ou rouge rayé – doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

SPÉCIFICATIONS POUR LA CORTLAND :

*** 19 \$/minot en cellule : JC : jumbo en cellule : pomme de calibre 64 et plus (grosse)

PROMOTIONS CIBLÉES

Du 1 ^{er} février au 31 mars 2024	Décision de la RMAAQ du 28 décembre dernier : Rabais de 4 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes McIntosh et Spartan en sac pour les promotions ciblées et/ou opportunités d'affaires (pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation).
Du 1 ^{er} avril au 31 mai 2024	Rabais de 1 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes McIntosh, Empire, Spartan et Cortland en sac pour les promotions ciblées et/ou opportunités d'affaires (pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation).
Du 1 ^{er} avril à la fin de la saison 2023-2024	Rabais de 1 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes McIntosh, Empire, Spartan et Cortland en sac pour les promotions ciblées et/ou opportunités d'affaires (pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation).

APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES ET/OU OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotions ciblées annoncées en circulaires tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variété ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes par variété pour l'établissement du prix moyen en sac par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspectrice lors de la vérification des annexes H en vertu de l'article 8.5 de la présente convention. Voir l'exemple à la page suivante pour la McIntosh. Dans la même annexe H, si l'agent autorisé vend des pommes en commerce interprovincial ou en exportation pour de la pomme en sac des variétés concernées, il doit les inclure dans le calcul de son prix moyen de son annexe H par variété sur une base mensuelle et conserver les factures de la transaction.

EXEMPLE

PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
555, Roland-Therrien, Bureau 365, Longueuil (Québec) J4H 4E7 Tél. (450) 679-0530 Fax : (450) 651-1094

ANNEXE H - relevé complémentaire période promotionnelle et exportation

Regroupement régional ou agent autorisé	Adresse		Code postal
Verger Julie dans les pommes inc.	1, rue Julie-Pomme	St-Ciel	U0U 2U2

A) Détermination du prix moyen de la pomme de variété McIntosh

IDENTIFICATION			Quantité minot en sac	Quantité minot en cellule
Semaine débutant le	Nom de l'acheteur	Adresse		
7 février 2024	Super Carnaval	1600, Montée Masson, Laval	200	
14 février 2024	Proviso	180, chemin du Tremblay, Boucherville	400	
14 février 2024	Metro	1600, Montée Masson, Laval	325	
21 février 2024	Sobeys	1500, Montarville, Boucherville	250	
21 février 2024	Algoma Orchards	201, Regional Road 42, Newcastle, Ontario L1B 0T9	300	
Promotion ciblée pour le marché du Québec annonce en circulaire (sac et cellule) et Opportunité d'affaires pour le marché de l'exportation (sac et cellule)			Quantité en promotion 4 \$	1 475
			Quantité au prix régulier	3 350

B) Calcul du prix d'achat moyen de la pomme en SAC				C) Calcul du prix d'achat moyen de la pomme en CELLULE				
	Quantité de minots	Prix du minot	\$		Quantité de minots	Prix du minot	\$	
Promotion : 4 \$	1 175	X	17 \$	19 975				
Opportunité d'affaires : 4 \$	300	X	17 \$	5 100				
Prix régulier	3 350	X	21 \$	70 350				
			Achat total	95 425			Achat total	
Total minots	4 825		Divisé par le nombre de minots total	4 825	Total minots		Divisé par le nombre de minots total	
Prix d'achat moyen payé de la pomme de fantaisie				19,77 \$	Prix d'achat moyen payé de la pomme de fantaisie			

Période du : 1 février 2024	au : 29 février 2024	Date : Le 15 mars 2024
Préparé par : Emmanuelle Latin	Tél. : 450 555 5858	

N.B : L'établissement du prix moyen doit se faire par période mensuelle

G:\Général\3 Général\communications\2023-2024\Annexe H - EXEMPLE 30-01-2024.doc

Nous vous rappelons que l'inspecteur veillant à l'application de la Convention est tenu au respect de la confidentialité en vertu de l'article 8.6 et d'un engagement de confidentialité.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies (toutes les variétés tardives)		
	Prix/minot de 42 lb**	
	Sunrise, Paulared, Ginger Gold, Lobo	Autres tardives
À partir du début de l'écoulement	12,95 \$	13,30 \$
* Précisions sur la Pompouce : Prix des pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 ½ po		

** Lors du comité de prix du 15 août 2023, les membres ont établi le prix de la Pompouce à 70 % du prix de la pomme en sac de la variété concernée.

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

La Convention de mise en marché avec l'AEPQ intègre une catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3, avec une fermeté minimum de 10 lb, et ces pommes sont inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C. Le 5 septembre 2023, le comité a décidé d'établir le prix minimum à 11 \$/minot et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **30 juillet à 13 h 30 par Zoom** dans le but de discuter l'avancement de la saison de végétation, du calendrier des dates de mise en marché et des prix des pommes tardives pour la saison 2024.

PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION POUR LA RÉCOLTE 2023

Décision du comité de prix du **22 janvier 2024** des pommes destinées à la transformation, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec, du Conseil de la transformation alimentaire du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, d'établir les prix suivants :

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	<u>Hâtives et tardives</u> 0,08 \$/lb ou 3,36 \$/minot de 42 lb puis après récolte, supplément de 0,04 \$/lb si le volume est égal ou inférieur à 11 millions de livres. Si plus de 11 millions de livres, une péréquation sera versée selon le volume total commercialisé en provenance des producteurs du Québec.	<u>Hâtives</u> 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)	<u>Hâtives</u> 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)
À compter du début de la récolte		<u>Tardives</u> 0,18 \$/lb ou 7,56 \$/minot de 42 lb (aux fins d'entreposage) 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)	<u>Tardives</u> 0,18 \$/lb ou 7,56 \$/minot de 42 lb (aux fins d'entreposage) 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)
À compter du 22 janvier 2024	<u>Tardives</u> 0,10 \$/lb ou 4,20 \$/minot de 42 lb	<u>Tardives</u> 0,10 \$/lb ou 4,20 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)	<u>Tardives</u> 0,10 \$/lb ou 4,20 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)

Jérôme-Antoine Brunelle, agr.
Directeur général
Les Producteurs de pommes du Québec